



## Règlement de la BBV KIDS 2024

### KID'CROSS

L'inscription à la course BBV KIDS implique la connaissance et le respect du présent règlement.

#### Article 1. Organisation :

La manifestation sportive est une animation marmailles qui se déroulera le 07 avril 2024, organisée par le club du Bois de Nèfles Athlétisme (Loi 1901), lors du trail la boucle du bassin vital, sous l'égide de la LRA et avec le soutien de la Commune De Saint Paul.

#### Article 2 . Epreuve - Parcours

La BBV KIDS est une animation marmailles (KID'CROSS) pour les jeunes de 4 ans à 15 ans sans chronométrage.

Le parcours est balisé par une signalétique spécifique : marquage au sol, rubalise et panneau en bois.

Le départ et l'arrivée se feront sur le stade Willy Aubras. Le parcours sous forme de boucles sera défini selon la catégorie.

- Baby Athlé : parcours ludique
- Éveil Athlétique : endurance 6'
- Poussines/Poussins : endurance 8'
- Benjamine : 2km600
- Benjamin : 2km600
- Minimes : 3km

#### Article 3. Programme :

Dimanche 07 avril 2024 :

**Rendez-vous au stade Willy AUBRAS de Savannah.**

**8h00** : Début animation marmailles

- Baby Athlé : parcours ludique : **8h00**
- Éveil Athlétique : endurance 6' : **8h10**
- Poussines/Poussins : endurance 8' : **8h20**
- Benjamine/Benjamins : 2km600 : **8h40**
- Minimes F/H: 3km : **9h00**

#### ARTICLE 4. Sécurité / Tenue

Il est demandé aux participants de respecter et de suivre les consignes de l'organisation  
Des dispositions nécessaires seront prises sur site de l'animation : Présence de signaleurs, d'ambulance, d'un médecin.

Les concurrents devront porter le maillot de leur club ou un tee-shirt / débardeurs s'ils sont non licenciés.

## **Article 5. Conditions générales, droit d'inscriptions :**

L'épreuve est ouverte aux licenciés et aux non licenciés (femmes et hommes) de la catégorie Baby Athlé à Minimes :

**Les Catégories d'âge 2024** (valable jusqu'au 31 octobre 2024, ces catégories changeront le 1er novembre 2024)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
U23 / Espoirs	ES	2002 à 2004
U20 / Juniors	JU	2005 et 2006
U18 / Cadets	CA	2007 et 2008
U16 / Minimes	MI	2009 et 2010
U14 / Benjamins	BE	2011 et 2012
U12 / Poussins	PO	2013 et 2014
Éveil Athlétique	EA	2015 à 2017
Baby Athlé	BB	2018 et après

### **AUTORISATION MEDICALE pour participer :**

**Pour l'animation un certificat médical ou une licence est obligatoire (voir-dessous) : C'est une condition obligatoire pour participer à cette animation.**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants disposent et auront présenté :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées).
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes:
  - Fédération des clubs de la défense (FCD)
  - Fédération française de sport adapté (FFSA)
  - Fédération française handisport (FFH)
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
  - Fédération sportive des ASPTT
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé du sport. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

#### **LA VALIDITE DE LA LICENCE OU DU CERTIFICAT MEDICAL S'ENTEND LE JOUR DE LA MANIFESTATION.**

Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs après réception et vérification des documents demandés.

**ATTENTION :** La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

#### **LES DROITS D'ENGAGEMENT EST DE 2€ (hors frais)**

Les inscriptions peuvent se faire, dans la limite des places disponibles :

En ligne sur le site Internet <https://www.laboucledubassinvital.com>, avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

La date limite des inscriptions est fixée **au vendredi 05 avril 2024 à minuit**, dans la limite des places disponibles.

Aucune inscription ne sera possible le jour de l'épreuve

Aucune inscription ne sera prise au téléphone.

Les inscriptions sont limitées à **150 participants au total** :

- Baby Athlé : parcours ludique : 20 participants
- Éveil Athlétique : endurance 6' : 40 participants
- Poussines/Poussins : endurance 8' : 40 participants
- Benjamine : 2km600 : 15 participants
- Benjamin : 2km600 : 15 participants
- Minimes F/H: 3km : 20 participants

### **Article 6. Désistement et Remboursement :**

Aucun remboursement ne sera effectué pour cette animation.

### **Article 7. Dossards :**

Il n'y a pas de dossards pour l'animation marmaille.

### **Article 8. Classement et récompenses :**

Baby/EA/PO : tous les participants auront un lot

Pour les catégories benjamins à minimes, il sera établi un classement par catégorie licenciés et non licenciés confondus (hommes et femmes).

Seuls les 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque catégorie recevront un lot.

Benjamins : 1er, 2ème et 3ème - Femmes et Hommes

Minimes : 1er, 2ème et 3ème - Femmes et Hommes

## **Article 9. Assurance :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à responsabilité civile, les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence (individuel accident) sauf s'ils ont renoncé aux garanties lors de la prise de licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Chaque participant doit être en possession d'une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

## **Article 10. Droits à l'image:**

« J'autorise expressément les organisateurs « de BBV KIDS», ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au BBV KIDS du Trail la boucle du Bassin Vital, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

## **Article 11. Acceptation du règlement et de l'éthique :**

Le fait de s'inscrire et de participer à cette animation implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement et de l'éthique de la course, par tous les participants.

## **Article 12 : Règlement sanitaire**

L'organisation de l'animation appliquera les exigences réglementaires en vigueur le jour de la compétition le 07 avril 2024.

Les participants devront se mettre en conformité avec les obligations légales au jour de la date de l'épreuve le 07 avril 2024.

Le non-respect de ces obligations entrainera la non-participation et ne pourra donner lieu à aucun remboursement

L'organisation communiquera au mieux les éléments sur les supports dématérialisés à sa disposition (sites internet, réseaux sociaux, mailing)

## **Article 13. Modifications :**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le tracé en concertation avec les pouvoirs publics.

## **Article 14. Annulation:**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'animation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **Article 15 : Engagement contractuel**

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2024 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

### **L'organisation**

**BNA – 52 Crève-Cœur 97460 Saint Paul**

**GSM : 0692 26 39 52 / Mail : [bdna97411@gmail.com](mailto:bdna97411@gmail.com)**

**Site Internet : [http : //bna974.club.sportsregions.fr](http://bna974.club.sportsregions.fr)**